



service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 136 semaine du
16 au 22 octobre 1981

nouvelles csn

À Ottawa le 21 novembre Manifestation unitaire



Photo Gilles Lafrance JdeM

Le FDP
Entrevue de Léopold Beaulieu
page 16



**Pour développer
une action
syndicale
internationale**

pages 4-5



Du 4 au 8 novembre
• Un vote important
dans la construction

pages 6-9



agenda du mouvement

- 21-25 conseil central de Montréal congrès régulier
- 23-24 FESP bureau fédéral
- 24-25 CCNSP à Montréal
- 26-31 FTPF congrès régulier
- 27-29 FNC bureau fédéral
- 29 Inter conseils centraux à Québec
- 29-1 FNEQ conseil fédéral
- 30 Commerce réunion provinciale secteur hôtels-restaurants, à Montréal
- 30-1 FESP conseil fédéral

novembre

- 2-8 CMT séminaire sur les thèmes du prochain congrès
- 4-8 construction vote provincial d'adhésion
- 7 Conseil central Gaspésie mini-congrès à Gaspé
- 5 Comité condition féminine, à Montréal
- 6-7 Condition féminine session de coordination des comités régionaux, à Montréal

21 novembre MANIFESTATION UNITAIRE À OTTAWA

La CSN, la FTQ et la CEQ se joindront au Congrès du travail du Canada le 21 novembre prochain pour dénoncer, entre autres, le niveau scandaleusement élevé des taux d'intérêts, dans une manifestation qui se déroulera à Ottawa.

Au cours d'une conférence de presse mardi en compagnie du président de la FTQ Louis Laberge et du président de la CEQ Robert Gaulin, Norbert Rodrigue a indiqué que le mouvement syndical doit présenter un front uni pour résister aux multiples attaques - aussi bien économiques que politiques - portées ces temps-ci par le gouvernement fédéral.

"Les niveaux actuels des taux d'intérêts appauvrissent le monde, a-t-il déclaré; ils empêchent

l'accès à la propriété, provoquent des hausses substantielles du prix des loyers, créent une pression sur l'industrie de la construction, frappée de chômage chronique et augmentent les coûts du crédit en général. Et pendant ce temps, les banques montrent des hausses de profits de 61%".

La CSN compte de plus dénoncer lors de cette manifestation l'intention du gouvernement fédéral de réduire les paiements de transfert aux provinces, "réductions dont le Québec souffrirait terriblement".

De plus, cette manifestation sera une occasion supplémentaire, pour les travailleurs québécois, de dénoncer le coup de force constitutionnel que s'apprête à poser, de façon illégitime, le premier ministre Trudeau.



Le Bureau confédéral de la CSN s'est réuni mardi et mercredi à Montréal pour se pencher, entre autres, sur le sens de la participation de la centrale au prochain congrès de la Confédération mondiale du travail (CMT) et sur une analyse syndicale de la crise économique actuelle.

21-22 novembre

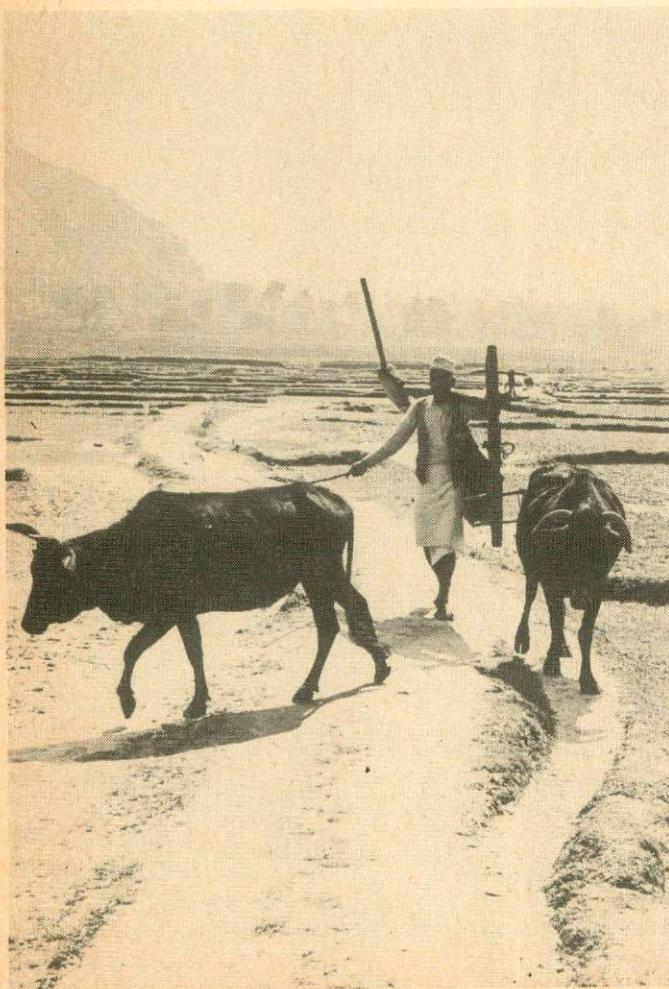
travail à temps partiel

Le Comité de la condition féminine de la CSN lance une invitation à tous les comités de la condition féminine des syndicats locaux de la CSN en vue de participer à une session de formation qui se tiendra à Montréal les 21 et 22 novembre prochain. Veuillez vous inscrire avant le 13 novembre en communiquant au Comité de la condition féminine. 286-2109 (514).



DOSSIER

POUR DÉVELOPPER UNE ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE



Pouvons-nous exercer une action syndicale efficace au Québec sans une action syndicale nord-américaine? Car n'avons-nous pas des intérêts communs avec les travailleurs et travailleuses du Canada et des États-Unis, qui en ce moment par exemple, sont également aux prises avec les coupures dans les services publics, la hausse des taux d'intérêts, les fermetures et autres effets de la crise. De la même façon, pouvons-nous éviter de nouer des liens de solidarité avec les organisations syndicales du reste du monde? La recherche d'un nouvel ordre économique mondial par les pays du Tiers-Monde nous concerne-t-elle syndicalement? Leur industrialisation par exemple, menace-t-elle nos emplois? Et quoi faire si notre niveau de vie repose sur le pillage de leurs ressources?

Autant de questions, toutes aussi préoccupantes les unes que les autres, que se sont posées les membres du comité d'orientation et de l'exécutif de la CSN au cours d'une session de formation internationale tenue du 13 au 16 octobre. Organisée par le service d'éducation de la CSN avec le concours de personnes

ressources de l'Université de Québec à Montréal, cette session visait à situer les problèmes du Québec dans leur contexte international pour en saisir toutes les dimensions, et à connaître le syndicalisme international pour mieux comprendre le rôle que la CSN peut y jouer. Elle sera reprise à d'autres moments pour permettre à un plus grand nombre de militantes et militants de se familiariser avec ces questions.

L'inter-dépendance des pays

S'il est impossible de rendre compte dans cette page des exposés et des débats auxquels ils ont donné lieu, on peut cependant livrer quelques impressions globales. La première, c'est de constater la grande inter-dépendance de tous les pays du monde, y compris ceux de l'Est, dans le système économique mondial, en sorte que les "solutions" aux problèmes économiques nationaux sont forcément très complexes, tellement complexes qu'elles échappent souvent au débat démocratique.

La seconde impression concerne les multinationales, qui ne forment pas nécessairement un bloc monolithique comme on peut parfois le penser, et qui malgré leur puissance, ont besoin du concours des États pour se développer. Il y a donc là un champ d'intervention pour le mouvement syndical, quand par exemple, il revendique que

Dans l'état actuel, le syndicalisme international est-il en mesure de faire la jonction entre les intérêts des travailleurs/euses des pays industrialisés et des pays en développement?



le développement économique soit fait en fonction des besoins de la population, plutôt qu'en fonction de la loi du marché. Or les États peuvent imposer des conditions aux multinationales, s'ils ont une marge de manoeuvre suffisante et s'ils veulent s'appuyer sur une population mobilisée. Mais cette marge de manoeuvre, au lieu de se la donner en augmentant les taxes, il peut le faire en nationalisant les caisses de retraite privées, comme le revendique la CSN. Ou encore, en investissant lui-même dans des secteurs de pointe qui pourront orienter le développement.

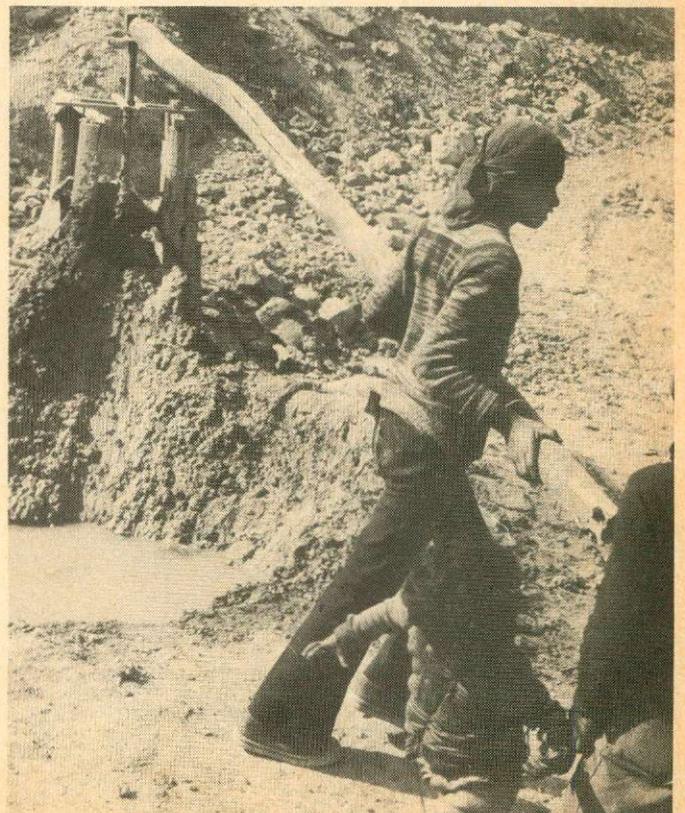


Le syndicalisme international

La dernière impression, c'est de constater la grande division du mouvement syndical international face à tous ces problèmes, qui découle d'ailleurs de la division politique entre le monde occidental et les pays de l'Est. Entre la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à l'Ouest et la Fédération syndicale mondiale (FSM) à l'Est, la Confédération mondiale du travail (CMT)

à laquelle est affiliée la CSN, met de l'avant un projet de rénovation du syndicalisme mondial qui dépasserait les blocs politiques. Un congrès très important de ce point de vue aura lieu en novembre aux Philippines. Selon le président de la CSN Norbert Rodrigue, plusieurs organisations syndicales non affiliées internationalement attendent beaucoup des résultats de ce congrès.

Le développement industriel, par lequel les pays du Tiers-Monde cherchent à relever leur niveau de vie, menace-t-il nos emplois? Ci-dessus, une fabrique artisanale de briques en Colombie.



**DOSSIER
CONSTRUCTION**

Du 4 au 8 novembre

UNE SORTIE DE VOTE DÉTERMINANTE



Pour les 90,000 travailleurs de la construction du Québec inscrits sur les listes de l'Office de la Construction du Québec, la semaine du 4 au 8 novembre sera l'occasion de renouveler ou de changer leur allégeance syndicale.

Actuellement, la CSN-Construction représente 24% de ce nombre, pendant que la FTQ-Construction en regroupe 47%, le Conseil provincial des métiers de la construction (International) environ 19% et la CSD 5%.

Le vote du 4 au 8 novembre, qui se tiendra à la grandeur du Québec, dans toutes les localités, villages et villes, déterminera la représentativité des centrales syndicales pour les trois prochaines années.

Le vote, en 1981, est obligatoire: pour continuer à compter parmi les "vrais" travailleurs de la construction, c'est à dire être classifiés à l'OCQ, le travailleur de la construction doit se prévaloir de son droit de vote, et déterminer, par le fait même, son allégeance syndicale.

En 1982, la centrale syndicale qui aura recueilli la majorité des adhérents négociera le prochain décret de l'industrie de la construction.

Le vote actuel a fait l'objet de campagnes intensives dans chaque centrale. À la CSN-Construction, on a mis de l'avant des revendications fondamentales, telles que l'ancienneté et l'indexation,

la sécurité d'emploi, mais également la sécurité physique et de revenu, qu'une formule d'ancienneté viendrait protéger et renforcer selon le cas.

Le vote du 4 au 8 novembre déterminera d'abord la représentativité, et si la CSN-Construction est majoritaire, donnera le ton des prochaines négociations de l'industrie.

La CSN n'a pas négocié le décret depuis dix ans et les travailleurs de la construction du Québec sont actuellement décidés à reconquérir la sécurité d'emploi que la CSN-Construction met de l'avant par ses luttes pour protéger le règlement de placement et obtenir l'ancienneté.

Les militants et le vote

Du 4 au 8 novembre prochains, des militants et des employés des conseils centraux du Québec consacreront leurs efforts au vote d'adhésion syndicale dans la construction. Du 4 au 8 novembre, ce sera pour ainsi dire, "la semaine de la construction". En effet, que ce soit à Gaspé, Rimouski, Québec, Victoriaville, Joliette etc... les militants et les employés feront tout pour "faire sortir le vote" dans la construction. Ayant compris que l'enjeu véritable du vote d'adhésion syndicale dans la construction c'est de choisir la centrale syndicale qui négociera le prochain décret, ces militants seront ou scrutateurs, ou actifs sur les chaînes téléphoniques, ou sur des équipes volantes.

Dans l'histoire des votes d'adhésion syndicale dans l'industrie de la construction, cette implication intensive des militants des conseils centraux est une première. Ceux-ci sont convaincus que la **CSN-Construction** doit obtenir la majorité absolue, comme le prévoit une loi gouvernementale, afin de négocier l'**ancienneté**, seule garantie d'une véritable sécurité d'emploi, de revenu, et physique.

Si vous êtes convaincus que la CSN répond aux aspirations des travailleurs, nous croyons qu'il est important que vous participiez "à la semaine de la construction" et alliez vous enregistrer aux responsables du vote dans vos conseils centraux.

Des emplois: d'abord au Québec

Côte-Nord, Manic, Mirabel, Baie-James, et maintenant le pipeline de gaz naturel qui doit traverser le Québec, comptent parmi les plus importantes sources d'emploi du continent.

Ces grands travaux du Québec, reliés au développement routier ou au développement des ressources hydro-électriques, donnent aux 100,000 travailleurs de la construction du Québec l'opportunité d'un emploi au Québec même.

Moins d'un pour cent des travailleurs de la construction du Québec se prévalent d'emplois à l'extérieur du Québec, que ce soit sur les chantiers canadiens, américains ou nord-africains. Le chômage qui menace les travailleurs d'ici touche tout autant les travailleurs des autres provinces canadiennes et des états américains.

Lorsque la CSN-Construction défend le règlement de placement, appuyé en cela par des travailleurs de toutes les centrales, c'est pour garder aux travailleurs de la construction du Québec cette garantie d'un emploi chez nous.

Aussi le placement des travailleurs québécois sur les chantiers du Québec principalement sur les grands chantiers tels que la Baie-James, la pipeline ou les grands travaux, la Place des Congrès ou la Place Guy Favreau, doit-il tenir compte des besoins mêmes des travailleurs de la construction.

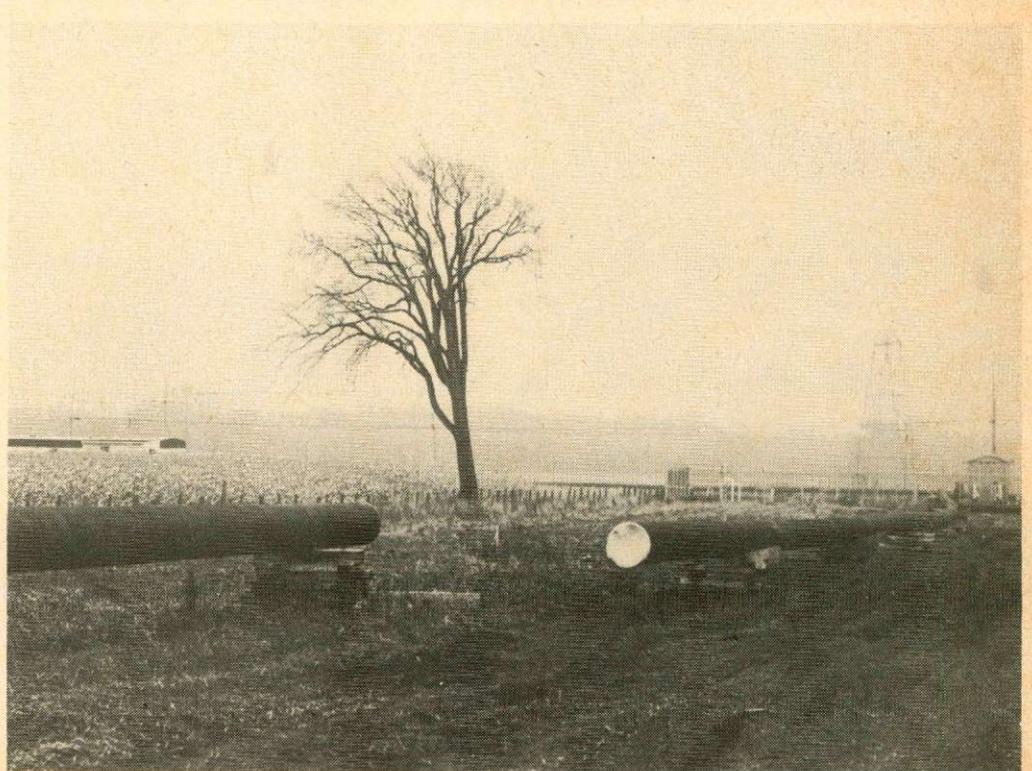
Lorsqu'ils exigent un minimum de sécurité d'emploi, c'est également de la sécurité physique et de la sécurité de revenu

qu'ils parlent.

Ces revendications fondamentales, que la CSN-

Construction défend, s'inscrit dans cette volonté de protéger et défendre les

emplois des vrais travailleurs de la construction du Québec.



Des membres de la CSN-Construction, opérateurs, et manoeuvres, travaillent sur le projet important pour alimenter la population en gaz naturel, le trajet du gazoduc (le pipeline comme on dit dans le milieu de la construction).

Le syndicat des opérateurs 747 sera majoritaire

Formé à peine il y a trois ans, en 1978, le Syndicat des opérateurs d'équipement lourd du Québec-CSN (section 747) s'est implanté dans l'industrie de la construction. Après trois ans d'existence, le Syndicat des opérateurs CSN avec 5,000 membres comprend déjà 45% des effectifs des travailleurs de ce métier. Si en un si court laps de temps le 747, comme on l'appelle dans le milieu de la construction, a réussi à rallier un si grand nombre de membres, c'est qu'il a effectué du placement, offert des services dans des régions importantes, notamment Montréal,

Québec, Chicoutimi, Haute-riève, et Hull. Et dans les régions où le Syndicat des opérateurs CSN n'avait pas un représentant syndical et un bureau, il prenait une entente de services avec les syndicats régionaux affiliés à la CSN-Construction. **À l'origine du Syndicat des opérateurs d'équipement lourd du Québec-CSN (747) il y avait la volonté de ces travailleurs de se regrouper dans un syndicat autonome et décisionnel qui contrôle ses affaires.**

L'arrivée dans les rangs de la CSN-Construction d'un premier syndicat de métier n'a pas été sans susciter des débats parmi les

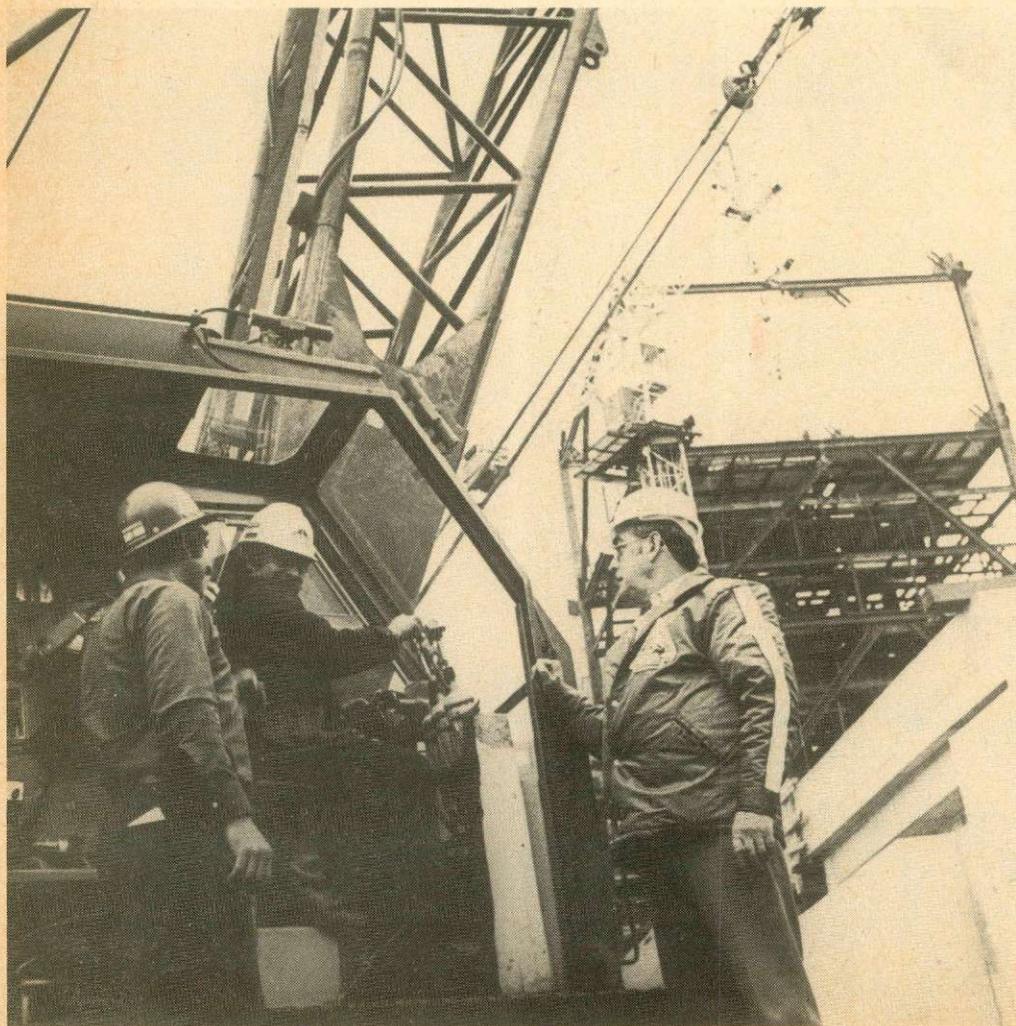
militants de la CSN-Construction, qui était jusque là composée de syndicats régionaux et industriels. Les discussions se poursuivirent à un tel rythme qu'en décembre 1980 une consultation effectuée par le journal de la CSN-Construction, Le Bâtitteur, révélait que les travailleurs souhaitaient se regrouper en métier, tout en s'assurant de l'efficacité des services régionaux.

Les lendemains de ce sondage, le débat concernant la place des syndicats de métier à la CSN-Construction prenait de l'ampleur et se déroulait rapidement. Au printemps de

1981, des ferrailleurs des quatre coins du Québec se réunirent à Notre-Dame du Bon Conseil (près de Drummondville). La CSN-Construction confia le mandat à un comité national des métiers de préparer un rapport, avec recommandations, sur ce sujet.

En considérant la volonté "naturelle" des travailleurs, le Comité proposa la formation de comités nationaux de métier et de syndicats de métier chez les ferrailleurs, les plombiers, et les électriciens, si tel était le souhait des travailleurs. Les ferrailleurs ne tardèrent pas à réagir et après une vaste consultation de leurs membres décidèrent de se doter de leur propre syndicat. **Trois ans après le Syndicat des opérateurs CSN, le Syndicat provincial des ferrailleurs-CSN (555) devenait le second syndicat de métier à faire son entrée à la CSN-Construction.** Ce regroupement des ferrailleurs CSN dans un syndicat de métier était d'autant plus facile, précisons-le, que la CSN est majoritaire parmi ce groupe de travailleurs.

À deux semaines du vote d'adhésion syndicale dans l'industrie de la construction, du 4 au 8 novembre, le Syndicat des opérateurs CSN est déjà assuré d'être majoritaire. Des opérateurs syndiqués à la FTQ-Construction et à l'Internationale ont trouvé très intéressant le travail effectué par le 747 et ont annoncé leur intention d'adhérer à ce syndicat. Quant aux ferrailleurs, ceux-ci prévoient effectuer un balayage dans les rangs de ce métier.



La hausse des taux d'intérêt menace les emplois

Les travailleurs de la construction du Québec s'interrogent sur la volonté politique des gouvernements actuels de faire face à la crise de l'emploi qui menace l'industrie de la construction l'an prochain.

Les signes avant-coureurs de cette crise, selon la CSN-Construction, peuvent être observés facilement. La hausse des taux d'intérêt hypothécaires a littéralement bloqué la marche de la construction domiciliaire.

À la CSN-Construction, les travailleurs sont conscients que le prochain hiver sera encore plus dur que celui de l'an dernier alors que le taux de chômage dans l'industrie atteignait près de 50 pourcent à certains endroits

et que la moyenne nationale était de plus de 19 pourcent.

Plusieurs travailleurs de la construction doivent aujourd'hui travailler sur des chantiers montréalais dans la construction industrielle, parce que déjà, la construction domiciliaire est au point mort.

“Mais la poussée des chantiers à Montréal, d'après la CSN-Construction, est un feu de paille: les gouvernements, qui financent les travaux de l'autoroute est-ouest ou ceux du Palais des congrès, ou même de la Place Guy Favreau, avaient prévu la hausse des taux d'intérêt et ont financé les projets à partir des anciens taux”.

“Qu'arrivera-t-il des fu-

turs projets industriels, si déjà les effets de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires a cassé les reins de la construction domiciliaire.”

“Cette crise d'emploi doit être maîtrisée d'urgence, souligne la CSN-Construction, et cela par les gouvernements qui, d'une part sont les principaux donneurs d'ouvrage de notre industrie et qui, d'autre part, ont le pouvoir d'exercer sur les banques les pressions nécessaires pour faire baisser les taux d'intérêt.”

Selon la CSN-Construction, la seule sécurité d'emploi des travailleurs de la construction réside dans l'application du règlement de placement et, si le volume de la construction baisse, ce sont

tous les travailleurs de l'industrie qui sont touchés, en 1970, nous étions 200,000 travailleurs de la construction et en 1982, nous ne sommes qu'à peine 90,000 travailleurs certifiés et qualifiés.”

L'hémorragie de la main d'oeuvre doit cesser: l'avenir économique de nos familles est sérieusement compromis, affirment des représentants de la CSN-Construction.”

Travailler 6 mois par année ça fait un temps et c'est pour cela qu'à la CSN-Construction, depuis 10 ans, les travailleurs revendiquent la sécurité d'emploi et menacent l'ancienneté, comme c'est le cas dans les autres industries.



La campagne d'adhésion syndicale dans la construction donne lieu à différentes manifestations, dont des assemblées d'information aux quatre coins du Québec. À Ste-Thérèse le lundi, 19 octobre, les quelque 200 personnes présentes, hommes et femmes, sont ressorties convaincues d'inciter les travailleurs à adhérer à la CSN-Construction afin d'obtenir leur revendication principale lors des négociations du décret en 1982, l'ancienneté. Les orateurs invités étaient: le président de la CSN-Construction, Yvon Leclerc, le vice-président de la CSN, Pierre Mercille, et le responsable de la santé-sécurité au travail à la CSN, Michel Chartrand.

DOSSIER

MÉMOIRE DE LA CSN SUR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

LES DROITS INDIVIDUELS SONT INSUFFISANTS SANS LES DROITS COLLECTIFS



Lesley Lee, présidente du Comité de la condition féminine, qui a livré le mémoire de la centrale avec le président Norbert Rodrigue.

La CSN attache beaucoup d'importance à la Charte des droits et libertés de la personne, malgré l'écart que l'on constate entre cet idéal démocratique et la réalité. Car s'il est vrai que des droits sont constamment violés, le fait qu'ils soient reconnus par la Charte permet plus facilement aux personnes qui le peuvent et qui le veulent de s'organiser et de faire les batailles nécessaires pour les faire respecter. Ainsi la reconnaissance légale de l'égalité entre les hommes et les femmes facilite-t-elle le redressement de situations discriminatoires, bien qu'à l'évidence, elle ne suffise pas à éliminer les inégalités à leur source.

Le 13 octobre, le président Norbert Rodrigue a présenté cette position de la CSN sur les droits et libertés devant la commission parlementaire de la justice. Les droits et libertés s'imposent à la conscience politique d'une société après que des groupes se soient battus pour les conquérir, a-t-il souligné. Ce fait incontestable nous rappelle que les droits ne peuvent s'incarner uniquement dans les individus, puisque leur conquête de même que leur défense est un fait collectif.

Droits individuels et collectifs

En effet, comment une personne peut-elle être libre si la collectivité à laquelle elle appartient ne l'est pas? À moins qu'elle ne le soit sur le dos des autres. Comment une personne peut-elle revendiquer exclusivement pour elle-même le droit à un en-

vironnement sain, si elle travaille dans une usine polluée? Et comment peut-on reconnaître le droit individuel au travail dans des conditions décentes, si par exemple, on entrave le droit collectif de faire la grève pour le faire respecter?

Loin d'être en contradiction les uns par rapport aux autres, les droits individuels et collectifs sont complémentaires et se renforcent mutuellement, affirme le mémoire de la CSN, et il est essentiel que la Charte le reconnaisse; cela ne pourrait que faciliter leur harmonisation lorsque des conflits temporaires surviennent entre les deux.

Pour l'accès à légalité

Dans cette perspective, la CSN a insisté devant la Commission parlementaire sur l'implantation de programmes d'accès à l'égalité pour trois catégories de personnes qui subissent une discrimination collective, les femmes, les autochtones et les handicapés. Car s'il est une situation qui démontre l'insuffisance des seuls droits individuels, c'est bien la leur. (Voir à ce sujet Les Nouvelles CSN, no 134)

Il faut chercher à réduire l'écart entre l'idéal démocratique proposé par la Charte des droits et son application concrète, a dit Norbert Rodrigue. Par exemple, le premier article de la Charte qui proclame le droit à l'intégrité n'est-il pas massivement nié à tous ceux et celles qui travaillent dans des conditions dangereuses pour leur vie et leur santé? Les humiliations et les situations dégradantes auxquelles des milliers de personnes doivent se soumettre pour gagner leur vie ne sont-elles pas une négation quoti-



Travailleur amérindien dans une scierie.

dienne de leur dignité? Et il faut que la réalité soit bien éloignée du "droit à des conditions de travail justes et raisonnables", affirmé à l'article 46 de la Charte, pour que des milliers d'hommes et de femmes acceptent de se priver de salaire pendant des mois quand la grève est leur seul moyen d'obtenir des améliorations.

Pour réduire l'écart entre l'idéal et la réalité

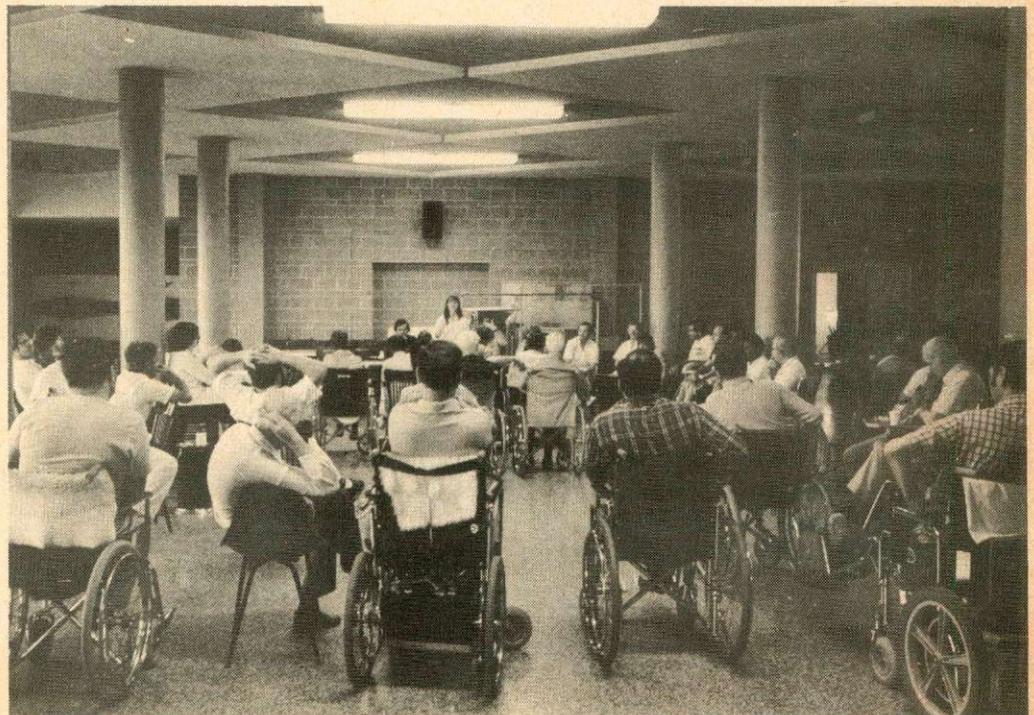
La Commission des droits de la personne doit évidemment être munie des pouvoirs et des moyens suffisants pour accomplir sa tâche de surveillance, d'éducation et d'information. Pour la CSN, c'est une première condition à réaliser, de même que la création d'un tribunal spécifique pour faciliter et accélérer la réparation des préjudices causés à des personnes par la violation de leurs droits.

De plus, il faut cesser de limiter l'application de la Charte des droits par des lois particulières, et celles qui comportent déjà de telles limitations, directes ou indirectes, doivent être amendées en conséquence. Par exemple, la loi des normes minimales de travail doit être amendée pour prévoir des congés de maternité accessibles à toutes les travailleuses, sans perte de salaire et avec droit de retour à leur emploi, car sans cela il est illusoire de parler de l'égalité des femmes sur le marché du travail.

Mais toutes ces mesures seraient bien insuffisantes si on ne donne pas aux personnes les moyens de s'organiser collectivement pour défendre et élargir leurs droits, en facilitant l'accès à la syndicalisation et en éliminant les entraves au droit de grève. Car l'action syndicale et la grève demeurent le principal instrument par lequel les travailleurs et travailleuses peuvent faire respecter leurs droits et défendre leurs intérêts.

Résumé des revendications

- Reconnaissance des droits collectifs dans la Charte, dont le droit de grève en tout temps.
- Implantation de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et les handicapés.
- Reconnaissance des droits collectifs des autochtones, dont leur droit à l'autodétermination.
- Aux discriminations interdites par la Charte, ajouter celles qui sont fondées sur l'âge, la grossesse, les activités syndicales et la nationalité.
- Mesures pour contrer la discrimination dans l'embauche, dans les mouvements de main-d'œuvre et dans les salaires.
- Modification des régimes d'assurances et d'avantages sociaux de façon à éliminer la discrimination institutionnalisée fondée sur le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle ou un handicap.
- Reconnaissance du droit à la santé.
- Reconnaissance du droit au travail dans des conditions qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité.
- Mesures pour assurer une meilleure consultation avant l'adoption des lois et des règlements.
- Mesures pour démocratiser et humaniser l'administration de la justice.
- Création d'un tribunal spécifique pour faciliter et accélérer la réparation des préjudices causés par la violation d'un droit.
- Modification des lois qui comportent des limitations directes ou indirectes à la Charte des droits et libertés.



À l'hôpital Notre-Dame de la Merci, rencontre entre les handicapés et les employé-es.

Au Saguenay Lac St-Jean

GRÈVE AU QUOTIDIEN ET À PROGRÈS-DIMANCHE

Les 51 employés, journalistes et employés de bureau, de Progrès-Dimanche et du Quotidien, deux journaux du Saguenay, ont débrayé dimanche le 18 octobre en front commun.

Ces deux syndicats avaient mandaté leurs exécutifs respectifs deux jours plus tôt pour déclencher la grève au moment opportun; les votes se sont pris à 87 pour cent. La veille, dans une dernière séance de négociations, l'employeur avait qualifié ses offres "d'ultimes".

Tous les salarié-es réguliers des deux unités de négociation étaient présents aux assemblées.

Journalistes

Chez les journalistes, les principaux points en litige sont la demande de l'employeur d'autoriser les huit cadres de la rédaction à faire du travail normalement effectué par les salariés. L'employeur tient de plus à pouvoir réintégrer des cadres dans l'unité de négoc-

ciation au moment de son choix. Un autre point soulève la résistance des journalistes, soit la demande de l'employeur de modifier le minimum d'effectif qui doit être maintenu par section de journalistes.

D'autres points sont en discussion, comme le congé maternité, les congés syndicaux, la semaine de travail de quatre jours, les salaires, vacances et allocations automobiles.

Employé-es de bureau

L'éditeur a formulé une demande visant à réduire la sécurité d'emploi chez les employé-es de bureau, ce que le syndicat rejette formellement. Les conditions de travail et les salaires font aussi l'objet de désaccords, au même titre qu'au syndicat des journalistes.

Les deux conventions sont expirées depuis le 31 décembre 1980 et vingt rencontres de négociation se sont tenues depuis.



CTCUM

NÉGOCIATIONS OU GRÈVE

Les deux syndicats d'employés d'entretien et de bureaux de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, affiliés à la CSN, ont demandé à leur employeur d'entamer des négociations le plus tôt possible, dans le but d'éviter le déclenchement d'une grève générale le 12 janvier prochain.

La CTCUM a annulé les 8 premières journées de négociations prévues lors du dépôt des demandes syndicales, le 14 septembre dernier. Les deux syndicats estiment que la Commission veut retarder le plus possible le début des négociations pour ensuite faire porter l'odieux de l'impasse sur les syndiqués. Ce scénario s'est déjà déroulé par les années passées, et les deux exécutifs syndicaux appréhendent la même chose cette année.

Les syndicats veulent négocier

En déposant leurs projets de conventions collectives quatre mois avant l'échéance de leur contrat, le 11 janvier 82, les syndicats voulaient favoriser une entente plus rapide, sans compromettre les services offerts à la population montréalaise. Malheureusement, la CTCUM n'a pas saisi cette attitude de bonne foi manifestée par les deux syndicats.

Conséquemment, en conférence de presse le 20 octobre, les représentants des deux regroupements, Jacques Morissette et Michel Bénard, ont avisé la population que leurs membres ne seront pas responsables de la détérioration des relations de travail à la CTCUM, avec tout ce que cela comporte, si aucune entente pour le renouvellement de leurs conventions collectives n'intervient avant le 11 janvier prochain.



Piquetage devant Le Progrès du Saguenay Ltée, à Chicoutimi.



Le 14 octobre, le président de la CSN Norbert Rodrigue présentait, au nom de l'Intersyndicale, un mémoire à la Commission parlementaire siégeant sur le projet de loi 15, qui vise à abolir la retraite obligatoire. Voici l'essentiel de ce mémoire commun de la CSN, CEQ, Syndicat des employés de magasins et bureaux de la SAQ, Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, Fédération des syndicats professionnels des infirmières et infirmiers du Québec, Fédération des infirmières et infirmiers unis, Fédération des associations de professeurs d'université du Québec, Association des enseignants protestants du Québec, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Association provinciale des enseignants catholiques.



Retraite

Incomplet, le projet de loi 15 masque les vrais problèmes

“Le projet de loi 15 est incomplet et a laissé de côté les vrais problèmes. Il vient masquer une situation beaucoup plus grave, celle de l'insuffisance des revenus”, a déclaré l'Intersyndicale, qui regroupe dix organisations syndicales, devant la Commission parlementaire convoquée pour entendre les points de vue des organismes sur le projet de loi qui vise à abolir la retraite obligatoire et qui modifie certaines dispositions législatives s'y rapportant.

Il a été clairement établi, cependant, que le mouvement syndical n'était pas en désaccord, en principe, avec le décloisonnement de l'âge de la retraite obligatoire.

Mais comme le projet de loi actuellement à l'étude n'est pas suffisant, à lui seul, pour corriger le faible revenu des personnes à la retraite — ce qui constitue le véritable problème — l'Intersyndicale a demandé au gouvernement de s'engager à procéder à une révision complète de la législation afin d'en arriver à une

politique de retraite qui tienne compte des besoins réels.

Les dix organisations syndicales constatent par ailleurs que le projet de loi



en question a certainement été préparé à la hâte tellement ses insuffisances sont nombreuses. “C'est le résultat d'une promesse électorale faite dans le but de plaire à une partie de la population, qui n'y a vu que du feu”, estiment les organisations syndicales.

Finalement, la simple abolition de l'âge de la re-

traite obligatoire est finalement secondaire si on prend en compte le problème entier et beaucoup vaste du droit à la retraite et à l'établissement d'un revenu minimum décent. “Ce droit doit être assorti de plusieurs législations importantes et le décloisonnement de l'âge de la retraite doit s'accompagner de plusieurs concordances qui doivent obligatoirement être réalisées en même temps”, ont souligné les organisations syndicales.



...petites nouvelles...

conflits de travail

En lock out depuis le 3 septembre, les 60 employés de **Granit national d'Alma** ont repris le travail le 16 octobre, suite à la signature d'un protocole de retour au travail.

Les membres de l'Association des employés de garages de Drummondville

(CSN) ont réitéré à l'unanimité leur désir formel de rester unis pour les négociations, comme cela s'est toujours fait dans le passé. Les employeurs veulent revenir à la négociation garage par garage, divisant ainsi la force de résistance des travailleurs.

Pour protester contre la suspension de deux délégués de département et le nombre considérable de griefs en suspens, dont un touchant le paiement des jours fériés, le **syndicat des employés de l'hôtel Hilton** a érigé des lignes de pi-

quetage symboliques d'une heure devant l'hôtel de Québec le 16 octobre dernier.

Après une longue lutte de reconnaissance syndicale, les 45 employés qui travaillent aux **cafétérias et tabagies des complexes G, H et Joffre**, du gouvernement québécois, qui sont opérées par le sous-traitant Valger Ltée, ont reçu un avis de mise-à-pied. Le 5 décembre, plus personne ne sera à l'emploi de ce sous-traitant. C'est aussi la date d'expiration de la convention collective. Déjà, des appels d'offres ont été publiés. Le syndicat se prépare à défendre le **droit au travail de ses membres**, appuyé par le SFPQ et le SPGQ.

"MESSAGE DE L'EMPEREUR REAGAN, AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT!"



nouveaux syndicats

Les 25 employés du service de pneu **Canadian Tire d'Alma**, en grève depuis le 6 août, lancent une **campagne de boycottage** des succursales de cette compagnie. Cette succursale est la seule où a pu être conduite avec succès une tentative de syndicalisation. Mais ce n'est qu'à la suite d'une longue bataille, au cours de laquelle la plupart des employés avaient été congédiés, que le syndicat était finalement accrédité le 7 janvier. Canadian Tire menace de fermer et engage des fiers-à-bras pour sortir les pneus du magasin d'Alma. Depuis le début de la grève, la compagnie refuse de négocier.



Loto-Québec

80 employés de Loto-Québec ont dressé mercredi une ligne de piquetage devant l'édifice de Loto-Québec à Montréal en réponse à une attitude méprisante de l'employeur, qui retarde depuis le mois de mars la définition de l'unité d'accréditation de ces représentant-es. C'est le 26 janvier, à la suite d'un vote d'adhésion de 96% en faveur d'un syndicat affilié à la CSN, qu'une requête en accréditation avait été déposée. Un officier du syndicat a été congédié pour activité syndicales. Les 350 autres employés de Loto-Québec sont affiliés à la CSN.

Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$66,714 La CSN soutient 1,252 grévistes.

...petites nouvelles...

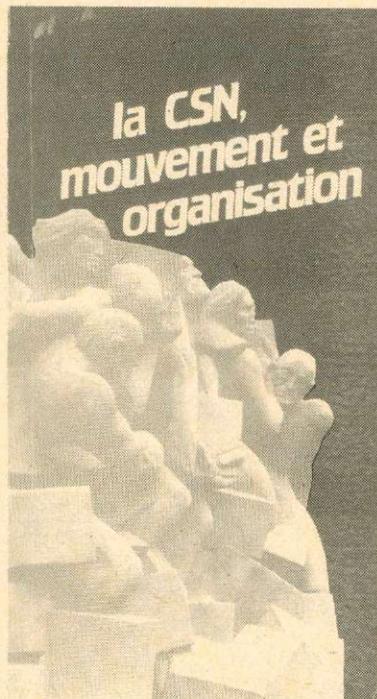


solidarité

La série noire des conditions scandaleuses de détention auxquelles sont condamnées des adolescentes de la Rive-sud, après l'épisode de motels de Beloeil, se poursuit maintenant sous une autre

forme. Depuis le 15 octobre, ces jeunes mésadaptées sont placées sous garde stricte au Centre d'accueil Les pavillons Bois-Joly, à St-Hyacinthe. Les éducateurs et éducatrices de cette institution ont dénoncé avec vigueur les conditions que doivent subir ces jeunes filles. Selon les syndiqués, le traitement dont sont victimes ces enfants est pire que ce qui est administré aux adultes des institutions pénitentiaires. Diverses mesures de mobilisation et de sensibilisation sont présentement prises par les syndiqués.

Une brochure de 80 pages, illustrée, pour présenter la CSN.

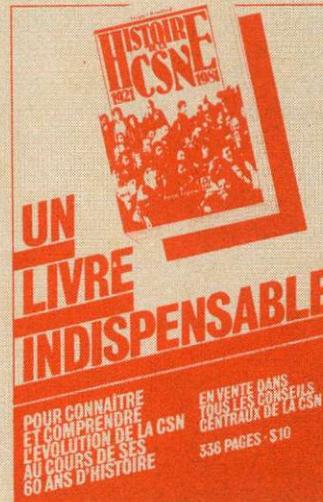


Centre de documentation.
\$1

Depuis sa fondation en 1921 la CSN constitue un des lieux privilégiés où se retrouvent des hommes et des femmes qui partagent une semblable volonté de justice sociale et de liberté. C'est dans ce sens que la CSN est un mouvement. Elle est une référence, un pôle d'attraction pour ceux et celles qui aspirent à un changement profond de notre société et qui croient en la nécessité d'un syndicalisme démocratique, combatif, adapté à la réalité nationale du Québec.

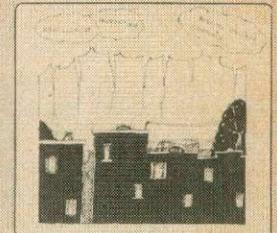
Mais la CSN n'est pas qu'un lieu d'espoirs. Elle génère aussi les conditions qui permettent la mobilisation effective de ses membres. L'histoire de la CSN est constituée de luttes qui ont contribué à l'amélioration de la condition ouvrière. La CSN représente une force; c'est dans ce sens qu'elle est une organisation. Elle incarne dans sa structure, son fonctionnement quotidien, par la mise en commun de ses ressources humaines et matérielles cette nécessité d'un syndicalisme fondé sur les intérêts et aspirations des travailleurs et travailleuses du Québec.

C'est ce double aspect de la CSN que cette brochure veut présenter. Elle s'adresse principalement aux militants et militantes de la centrale désireux de mieux comprendre leur mouvement leur organisation. Elle peut être aussi d'une grande utilité pour tous ceux qui veulent connaître cette centrale syndicale si liée à l'histoire du Québec du XXe siècle.

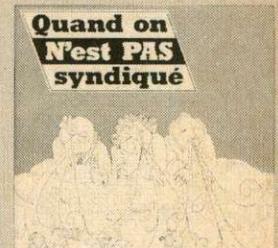


L'atelier de théâtre La Grosse valise présente au Conventum, du 21 octobre au 8 novembre, un spécial du jour d'un type particulier sur la vie des travailleuses de restaurant. Plusieurs membres de syndicats de l'hôtellerie doivent y assister. 1237 Sanguinet, du mardi au samedi à 20h30; dimanche à 15h.

CONNAIS-TU TES DROITS?



Connais-tu tes droits? Une publication récente de l'Association des droits sociaux (ADDS) pour mieux comprendre le labyrinthe des lois sociales. En vente à \$1.50 au 1750 St-Denis, Montréal.



Quand on n'est pas syndiqué. Une publication de l'association Au bas de l'échelle, qui fournit de l'information aux travailleuses qui veulent faire respecter leurs droits. En vente \$2 au 1015 Ste-Catherine, à Montréal.



“Le mouvement a fait la preuve qu’il pouvait rebondir; mais ce n’est pas fini. Il faut poursuivre. Il reste 400 assemblées à tenir. Tout le monde doit fournir le même effort. La solidarité l’exige.”

— Léopold Beaulieu

L’un des événements qui ont marqué les fêtes du soixantième a certes été l’annonce du résultat de la campagne pour le financement du Fonds de défense professionnelle. Comme on le sait, aux trois-quarts de la campagne, une somme de \$6,138,498 a été engagée par les diverses composantes du mouvement: syndicats, fédérations, conseils centraux et confédération.

Nouvelles CSN a rencontré le trésorier Léopold Beaulieu, responsable de cette campagne, pour faire le point avec lui.

“Je pense que le mouvement est en train de faire une démonstration absolument fantastique de sa capacité de rebondir, quand les enjeux sont importants. Le rapport que nous avons rendu public le 2 octobre

n’est pas final; c’est un rapport d’étape seulement. Mais déjà, on peut constater qu’il était extrêmement important d’obtenir cette réponse enthousiaste de toutes les composantes du mouvement puisqu’au mois d’août, on s’aperçoit que le trou creusé dans les réserves du FDP, en raison des grèves longues et dures qui ont dû être menées, était d’environ sept millions.

Jusqu’ici, les syndicats se sont engagés à verser \$4,075,999, les fédérations et conseils centraux \$505,075, la Confédération \$1,556,860. Je sais que certains ont été surpris de voir apparaître ce dernier montant. Je rappelle cependant la décision du conseil confédéral de novembre 80, alors que le premier geste posé pour prévenir les difficultés que nous pouvions voir venir, fut de diriger vers la caisse de prestations aux grévistes la totalité des revenus mensuels du fonds de soutien extraordinaire. Jusqu’au prochain congrès, l’affectation de ces sommes représente la contribution de la confédération. Rappelons enfin que lors du lancement de la campagne, l’appel du Conseil confédéral s’adressait à “toutes les composantes du mouvement”.

Des efforts incroyables ont été fournis dans les syndicats et les organismes jusqu’ici. Mais ce n’est pas terminé. Quand on regarde le tableau au 2 octobre, on constate que certaines fé-

dérations et conseils centraux ont encore des efforts à fournir. Il faut continuer à aller voir le monde dans les syndicats; il en reste environ 400. Je demeure optimiste; le taux de réponse favorable se situe toujours à 95 pour cent. Il me semble que les syndi-

cats qui ne se sont pas encore prononcés ont à tout le moins une responsabilité morale envers ceux qui ont déjà fait la preuve de leur solidarité agissante; dans les mois qui viennent, il nous faudra soutenir d’autres membres, il ne faut pas l’oublier”.

CONSEILS CENTRAUX

	Assemblées tenues		Pourcentage des assemblées tenues	
		À venir		
SUD-OUEST QUÉBÉCOIS	28	7	80%	
CÔTE NORD	31	13	70%	
DRUMMONDVILLE	12	5	71%	
GASPÉSIE	40	14	74%	
GRANBY	30	4	88%	
OUTAOUAIS	45	24	65%	
LANAUDIÈRE	41	17	71%	
LAURENTIDES	42	15	74%	
MONTREAL	194	114	63%	
NORD-OUEST QUÉBÉCOIS	26	10	72%	
QUÉBEC	150	65	70%	
RIMOUSKI	59	12	83%	
SAGUENAY LAC ST-JEAN	99	26	79%	
SHAWINIGAN	25	13	66%	
SHERBROOKE	48	11	81%	
SOREL	32	11	74%	
RICHELIEU-YAMASKA	30	11	70%	
ST-JEAN	22	6	79%	
THETFORD-MINES	31	4	89%	
TROIS-RIVIÈRES	28	15	65%	
VICTORIAVILLE	25	0	100%	
SEPT-ÎLES	23	4	85%	

FÉDÉRATIONS

	Assemblées tenues		Pourcentage atteint (y compris contribution de l’organisme)	
	Nombre de syndicats	À venir		
FNSBB	83	57	26	46%
COMMERCE	206	112	94	58%
FNEQ	61	52	9	98%
FPSCQ	33	25	8	99%
MÉTALLURGIE	149	97	52	63%
FTPF	112	72	40	83%
FAS	428	362	66	76%
FESP	310	215	95	61%
SECTEUR T-V-C	25	18	7	45%
FNC	63	51	12	89%

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Suzanne Gloutnez, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Bérangère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux et André Sauvé.

collaboration:

Michel Crête, Jean-Marc Phaneuf, Guy Rosa

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l’intention des travailleurs et des travailleuses.

